

NUMÉRO DE DEMANDE _____

VEUILLEZ DÉTACHER ET SOUMETTRE LA SECTION 1 DÛMENT REMPLIE (PARTIES 1 À 9)

SECTION 1 – PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Doit être remplie par le demandeur¹ (Veuillez indiquer votre nom légal au complet.)

Prénom :	Autre prénom :	Nom de famille :
Nom de l'entreprise ou de la société enregistrée :		
Rue/C.P. :		
Ville/Localité :	Territoire/Province/État :	Code postal :
Pays :	Tél. (domicile) :	Tél. (travail) :
Courriel :	Mode de communication privilégiée :	

Doit être remplie par le codemandeur (s'il y a lieu)

Prénom :	Autre prénom :	Nom de famille :
Nom de l'entreprise ou de la société enregistrée :		
Rue/C.P. :		
Ville/Localité :	Territoire/Province/État :	Code postal :
Pays :	Tél. (domicile) :	Tél. (travail) :
Courriel :	Mode de communication privilégiée :	

PARTIE 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Type de demande : <input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Bail <input type="checkbox"/> Permis d'utilisation			
Superficie de la parcelle demandée (hectares) :			
Régime foncier : (Pour les demandes d'agrandissement de parcelle, le régime doit être le même que celui du titre de propriété.) L'aliénation de parcelles servant à l'établissement de camps de piégeage ou à l'exploitation de pourvoires de chasse au gros gibier doit être faite au nom du titulaire enregistré de la concession.			
<input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> Tenants conjoints <input type="checkbox"/> Tenants communs			
* Tenants conjoints – en cas de décès d'un copropriétaire, la portion de propriété lui appartenant passe au copropriétaire survivant.			
* Tenants communs – en cas de décès d'un copropriétaire, la portion de propriété lui appartenant passe à ses héritiers ou à la succession.			
S'agit-il d'une demande d'agrandissement d'une parcelle enregistrée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, désignation cadastrale :	Lot n°	Certificat de titre n°	Superficie de la parcelle actuelle assortie d'un titre de propriété (hectares)
Toutes les demandes doivent être présentées en conformité avec les politiques sur les demandes de terres énumérées ci-dessous. Veuillez consulter la politique appropriée et indiquer la politique qui s'applique à votre demande.			
<input type="checkbox"/> Parcelle résidentielle rurale <input type="checkbox"/> Camp de piégeage <input type="checkbox"/> Organismes publics et sociétés à but non lucratif <input type="checkbox"/> Parcelle à vocation commerciale/ industrielle /Agrandissement de parcelle (y compris services publics) <input type="checkbox"/> Bail de parcelle aquatique <input type="checkbox"/> Pourvoires de chasse au gros gibier <input type="checkbox"/> Agrandissement de parcelle (à usage résidentiel ou récréatif) <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____			
* Si la demande est approuvée, seule l'utilisation indiquée aux présentes ou précisée par la Direction de la gestion des terres sera autorisée.			

¹ Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

PARTIE 3 – EMPLACEMENT DU PROJET

Nom commun ou traditionnel :	
Nom du plan d'aménagement de la localité ou du plan d'aménagement local :	<input type="checkbox"/> S. O.
Titre du règlement de zonage ou du règlement municipal applicable :	<input type="checkbox"/> S. O.
La terre visée par la demande se trouve à l'intérieur du territoire traditionnel des Premières nations suivantes. (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)	
<input type="checkbox"/> Première nation de Carcross/Tagish <input type="checkbox"/> Première nation de Little Salmon/Carmacks <input type="checkbox"/> Conseil des Tlingits de Teslin	
<input type="checkbox"/> Première nation de Champagne et de Aishihik <input type="checkbox"/> Première nation des Nacho Nyak Dun <input type="checkbox"/> Conseil des Tetlit Gwich'in	
<input type="checkbox"/> Première nation de Kluane <input type="checkbox"/> Conseil Dena de Ross River <input type="checkbox"/> Première nation des Gwitchin Vuntut	
<input type="checkbox"/> Première nation des Kwanlin Dün <input type="checkbox"/> Première nation de Selkirk <input type="checkbox"/> Première nation de White River	
<input type="checkbox"/> Première nation de Liard <input type="checkbox"/> Conseil des Ta'an Kwächän <input type="checkbox"/> Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in	

PARTIE 4 – VÉRIFICATION DES COORDONNÉES

Il incombe au demandeur de fournir les coordonnées GPS d'au moins quatre coins de la terre visée par la demande. Dans le cadre du processus d'examen des demandes de terres, la Direction de la gestion des terres demandera qu'une inspection de la terre visée par la demande soit effectuée par un agent des ressources naturelles. L'inspection comprendra la vérification des coordonnées de la terre, une évaluation de sa pertinence géographique et un inventaire de problèmes potentiels relatifs au site.

Latitude/Ordonnée				
Longitude/Abscisse				
Carte n° :		Localité la plus près :		Distance : km
Doit être remplie par le demandeur avant le dépôt de la demande à la Direction de la gestion des terres :				
Je conviens que, à ma connaissance, les coordonnées indiquées ci-dessus sont exactes.				
_____ Signature du demandeur			_____ Date	
_____ Signature du codemandeur			_____ Date	
* Les demandes qui ne sont pas signées par le demandeur et l'agent des ressources naturelles seront retournées pour signature avant que l'on ne puisse poursuivre le traitement de la demande.				

PARTIE 5 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE

Veuillez répondre aux questions suivantes selon votre connaissance. Soumettez tous les documents pertinents à votre disposition en ce qui concerne les caractéristiques géographiques, le type de sol, les renseignements relatifs aux poissons et à la faune, etc.

Y a-t-il des caractéristiques géographiques importantes (replats, terrasses, pentes raides)?		<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser <input type="checkbox"/> Non
Type de végétation (arbustes, arbres, herbages, etc.)		
Est-ce qu'il existe des risques potentiels sur la parcelle demandée ou à proximité (inondation, érosion, glissement de terrain, avalanche, incendie de forêt)?		<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser <input type="checkbox"/> Non
Y a-t-il des éléments archéologiques, patrimoniaux ou historiques liés à la parcelle demandée ou à la région?		<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser <input type="checkbox"/> Non
Y a-t-il des sentiers ou des chemins sur la parcelle demandée ou à proximité?		<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser <input type="checkbox"/> Non
Énumérer tous les habitats connus de poissons ou d'animaux sauvages, pistes d'animaux sauvages, terrains salins ou populations fauniques se trouvant à l'intérieur de la parcelle demandée ou à proximité.		

Est-ce que le projet proposé chevauche une ou plusieurs concessions de piégeage enregistrées? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas		Si oui, numéro de concession
Si oui, avez-vous communiqué avec le propriétaire-exploitant de la concession?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, quel fut le résultat des discussions?	
Est-ce que le projet proposé chevauche une ou plusieurs concessions de pourvoiries enregistrées? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas		Si oui, numéro de concession
Si oui, avez-vous communiqué avec le propriétaire-exploitant de la concession?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, quel fut le résultat des discussions?	
Est-ce que le projet proposé chevauche un ou plusieurs claims miniers? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas		Si oui, numéro du claim
Si oui, avez-vous communiqué avec le propriétaire-exploitant du claim?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, quel fut le résultat des discussions?	

PARTIE 6 – BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES

Il faut joindre à votre demande les renseignements suivants aux fins de l'examen de la demande d'approbation de lotissement, en conformité avec la *Loi sur le lotissement et ses règlements d'application*.

Prévoyez-vous forer un puits destiné à l'extraction d'eau souterraine?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si non, comment et de quel endroit prévoyez-vous vous approvisionner en eau?
Est-ce qu'une fosse septique sera installée sur le site?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, comment sera-t-elle installée?
	Si oui, avez-vous communiqué avec le Service d'hygiène du milieu?
De quelle façon et à quel endroit vous débarrasserez-vous des ordures?	
Y a-t-il des lignes de transport d'énergie aériennes ou souterraines (téléphone, électricité) sur la parcelle demandée ou à proximité?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, expliquer en détail.
Est-ce qu'une ligne électrique ou de téléphone sera installée sur le site?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, décrire les types de lignes et leur emplacement.
Y aura-t-il des produits pétroliers entreposés sur le site?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, est-ce qu'une installation de stockage de ces produits sera aménagée?

Est-ce que le secteur est desservi par un service d'incendie?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, indiquer le nom et l'emplacement du service d'incendie.
À quel endroit et à quelle distance se trouve l'école la plus proche? Quel est le parcours d'autobus scolaire le plus près? (S'il y a lieu.)	

PARTIE 7 – RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

Les renseignements suivants nous aideront à déterminer si la demande doit faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. Si une évaluation est requise, le demandeur devra remplir le formulaire 1 et soumettre sa proposition de projet au bureau désigné chargé de l'application de la *Loi*.

Veillez répondre aux questions qui suivent. Au besoin, utilisez des feuilles supplémentaires. Le défaut de soumettre des renseignements clairs et précis sur les activités proposées risque d'occasionner un retard important dans l'examen de la demande.

Veillez décrire toutes les activités terrestres qui se dérouleront sur la parcelle demandée. Il faut indiquer clairement toutes les activités telles que la construction de bâtiments ou d'ouvrages, l'essartage, le déboisement, le forage, le brûlage de débris, l'excavation ou tout autre travail de terrassement. Indiquez si des machines lourdes seront utilisées et, si oui, quels types de véhicules ou de machines lourdes seront utilisés.

Fournissez un échéancier approximatif pour terminer l'aménagement, y compris la préparation du site, les travaux de construction, l'exploitation, l'entretien et la remise en état.

Est-ce que votre projet est situé à moins de 1 km d'une route entretenue toute l'année?
(Voir la liste des routes entretenues toute l'année par Voirie et Travaux publics, à l'Annexe A de la Politique sur les demandes de parcelles commerciales et industrielles.) Oui Non

Expliquez en détail de quelle façon vous aurez accès au site si la demande est approuvée. Le moyen d'accès doit être clairement indiqué sur le plan de site que vous avez joint. S'il existe déjà un chemin d'accès, veuillez le décrire et indiquer, le cas échéant, comment vous prévoyez le modifier ou l'améliorer.

Avez-vous communiqué avec le ministère de la Voirie et des Travaux publics? (Voir les coordonnées à la page 11.) Oui Non

Si oui, veuillez fournir une copie de la réponse reçue.

De nouveaux ouvrages seront-ils construits sur le site? Oui Non

Si oui, quelles sont les dimensions (en mètres carrés) et les utilisations proposées. Assurez-vous que votre plan de site indique clairement les dimensions, l'emplacement et toute autre information pertinente, y compris la distance entre les ouvrages proposés et les plans d'eau.

Y a-t-il des ouvrages existants qui seront modifiés, désaffectés ou abandonnés?

Oui Non

Si oui, veuillez donner des précisions.

Veillez fournir une justification détaillée de votre demande de parcelle et y joindre un plan du site indiquant comment vous utiliserez la parcelle si la demande est approuvée. Si vous présentez une demande d'agrandissement de parcelle, veuillez y joindre un plan indiquant clairement la parcelle existante assortie d'un titre de propriété foncière et la parcelle agrandie, et expliquez comment vous comptez utiliser pleinement la parcelle agrandie.

PARTIE 8 – CONSENTEMENT DU DEMANDEUR / PROPRIÉTAIRE

Je reconnais et confirme/Nous reconnaissons et confirmons par la présente que le dépôt de ma/notre demande ne confère aucun droit d'occuper ou d'utiliser la parcelle visée par la demande ou d'en prendre possession avant d'avoir reçu l'approbation et d'avoir respecté toutes les conditions liées à l'aliénation de la parcelle, si cette demande est approuvée.

J'atteste/Nous attestons que, à ma/notre connaissance, tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je sais/Nous savons que toute déclaration trompeuse dans la présente demande peut invalider toute approbation de la demande et entraîner l'annulation de toute disposition prise en raison de la déclaration trompeuse.

Je reconnais/Nous reconnaissons que les renseignements contenus dans la présente demande ou joints à celle-ci sont recueillis en vertu de la *Loi sur les terres*, de la *Loi du Yukon sur les terres territoriales* et de la *Loi sur le lotissement*, aux fins de l'examen de la demande de parcelle. Ils seront communiqués au gouvernement et au public dans le cadre du processus d'examen des demandes en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Par la présente, je donne/nous donnons aux inspecteurs du gouvernement du Yukon le droit d'accès à la parcelle proposée aux fins d'inspection en tout temps, et ce, jusqu'à la date de délivrance du titre de propriété ou d'expiration du bail ou du permis.

J'ai/Nous avons lu tous les renseignements contenus dans la présente demande, ou une tierce personne me/nous les a expliqués, et je les comprends/nous les comprenons pleinement.

Une demande écrite de non-divulgence des renseignements commerciaux est jointe aux présentes. Oui Non

Par la présente, j'autorise/nous autorisons la Direction de la gestion des terres du gouvernement du Yukon à soumettre en mon/notre nom une demande de lotissement à la Direction de l'aménagement foncier si la présente demande est approuvée.

J'ai/Nous avons lu la/les politique(s) applicable(s) et je déclare/nous déclarons qu'à ma/notre connaissance, la demande est conforme aux exigences énoncées dans la/les politique(s).

SIGNATURE

Demandeur : _____ Codemandeur : _____

Date : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'USAGE DU MINISTÈRE

Représentant de la Direction de la gestion des terres ou du bureau de district : _____

Date : _____

Numéro de reçu : _____

CONSERVEZ UNE PHOTOCOPIE DU PRÉSENT FORMULAIRE DANS VOS DOSSIERS.

PARTIE 9 – LISTE DE VÉRIFICATION

La liste qui suit vous aidera à vérifier si toutes les parties applicables du formulaire sont dûment remplies et si vous y avez joint les renseignements supplémentaires nécessaires. **LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la marche à suivre pour remplir le formulaire, consultez le *Guide de présentation des demandes de parcelles* ainsi que les politiques qui s'appliquent à votre type de demande.

TOUTES LES DEMANDES DE PARCELLE DOIVENT COMPRENDRE LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

- Parties 1 à 9 du formulaire dûment remplies
- Droits de demande de 25 \$ + TPS
- Plan détaillé du site (*indiquant clairement l'accès, les bâtiments, les plans d'eau, les coordonnées, etc. Voir page 10 pour de plus amples renseignements*)
- Carte de situation générale (*donnant un aperçu général de l'endroit où se trouve la parcelle demandée*)
- Coordonnées
- Parcelle jalonnée

DEMANDES D'ACHAT DE PARCELLE RÉSIDENTIELLE RURALE, COMMERCIALE OU INSTITUTIONNELLE

- Droits de demande d'approbation de lotissement de 100 \$ + TPS

TOUTES LES DEMANDES DE PARCELLE SITUÉE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES D'UNE MUNICIPALITÉ

- Lettre d'appui d'un responsable de l'administration municipale attestant que l'utilisation proposée est conforme aux programmes de planification et de zonage actuels;
ou
- Lettre d'un responsable de l'administration municipale indiquant que l'utilisation proposée n'est pas actuellement conforme aux programmes de planification et de zonage actuels, mais qu'elle fera l'objet d'un examen par l'intermédiaire d'un processus établi de modification des plans d'aménagement ou de zonage.

DEMANDES DE PARCELLE COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE, OU POUR INSTALLATION DE SERVICES PUBLICS

- Plan d'affaires – Le modèle de plan d'affaires idéal est celui recommandé par le Centre de services aux entreprises Canada-Yukon. Pour consulter des modèles de plan d'affaires, visiter le site Web du Réseau Entreprises Canada du gouvernement fédéral, au <http://www.entreprisescanada.ca/fra/page/2752/sgc-46/>
- Copie du permis d'exploitation
- Plan d'exploitation et de remise en état (pour les demandes d'exploitation de carrières)

DEMANDES DE PARCELLE LIÉE À UNE CONCESSION DE PIÉGEAGE OU À UNE POURVOIRIE DE CHASSE AU GROS GIBIER

- Copie de la concession délivrée par le ministère de l'Environnement

DEMANDES DE BAIL DE PARCELLE AQUATIQUE, D'AGRANDISSEMENT DE PARCELLE ET TOUTES DEMANDES DIRECTEMENT LIÉES À DES PARCELLES EXISTANTES

- Copie de certificat du titre de propriété (*indiquant qui est propriétaire de la parcelle à agrandir*)
- Copie de toute opposition ou de tout grèvement de titre
- Attestation par un responsable de l'administration fiscale que tous les impôts fonciers ont été réglés à l'égard de la parcelle assortie d'un titre de propriété

DEMANDES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISMES PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS À BUT NON LUCRATIF

- Certificat de constitution en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés*
- Preuve que l'organisme est en règle

DEMANDES VISANT L'OCCUPATION D'UN PLACER

- Copie du rapport de claim d'exploitation de placer indiquant qui en est le propriétaire
- Preuve de propriété des bâtiments construits sur la parcelle
- Documents montrant que l'habitation a été construite avant 1999
- Preuve que le(s) demandeur(s) utilise(nt) l'habitation en tant que sa/leur résidence principale

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les lois et les politiques relatives aux terres ainsi que d'autres renseignements utiles et des outils de cartographie sont affichés sur le site Web d'Énergie, Mines et Ressources (<http://www.emr.gov.yk.ca/landmanagement/>). Vous pouvez aussi obtenir ces renseignements à la Direction des services à la clientèle et des inspections, au bureau d'Énergie, Mines et Ressources de votre région (voir les coordonnées à la page 11), ou à la Direction de la gestion des terres. **À titre de demandeur, il vous incombe de bien comprendre les lois, règlements et politiques qui pourraient avoir une incidence sur la demande, ainsi que sur l'usage futur et l'aménagement du site proposé.**

La Direction de la gestion des terres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (ÉMR) est responsable de l'aliénation des terres publiques du Yukon, en vertu du paragraphe 3.1 de la *Loi sur les terres* et de l'article 6 de la *Loi du Yukon sur les terres territoriales*, alors que la Direction de l'aménagement foncier est responsable de l'approbation des demandes de lotissement en vertu de la *Loi sur le lotissement* et de la *Loi sur l'aménagement régional*.

INTRODUCTION

- Une demande d'achat, de location ou de permis d'utilisation des terres publiques du Yukon peut être acceptée si elle est faite en conformité avec les politiques sur les demandes de terres. La Direction de la gestion des terres accepte les types de demandes suivantes : agrandissement d'un terrain; terres à des fins commerciales ou industrielles; parcelles résidentielles rurales; aménagement de dépendances; concession de piégeage; pourvoir de chasse au gros gibier; exploitation d'une carrière; installations de services publics; servitudes. Veuillez consulter la politique applicable avant de présenter votre demande.
- Quiconque désire présenter une demande de terres du Yukon devrait d'abord communiquer avec la Direction de la gestion des terres ou la Direction de l'aménagement foncier pour se renseigner au sujet des lois, des programmes et des politiques en vigueur, et pour vérifier si la parcelle en question relève de la compétence du gouvernement du Yukon.
 - La Direction de la gestion des terres et la Direction de l'aménagement foncier distribuent des feuillets d'information sur les divers programmes relatifs aux terres offerts par le gouvernement du Yukon; les renseignements sont aussi affichés sur le site Web d'ÉMR, au <http://www.emr.gov.yk.ca/landmanagement/> ou <http://www.emr.gov.yk.ca/landplanning/index.html>

D'AUTRES ÉVALUATIONS OU APPROBATIONS POURRAIENT ÊTRE EXIGÉES

- Selon les activités proposées, certaines demandes pourraient d'abord faire l'objet d'une évaluation environnementale par l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (YESAB), **à l'issue de laquelle une recommandation est formulée** à l'égard des activités proposées. Pour que le traitement d'une demande se poursuive, celle-ci doit faire l'objet d'une recommandation ou d'une décision écrite (document de décision).
- Selon la nature, l'ampleur ou l'emplacement des travaux, au gré de la Direction de la gestion des terres, vous pourriez être appelé à entreprendre ou à fournir d'autres études ou évaluations à l'appui de votre demande. Ces études ou évaluations peuvent comprendre, sans y être limitées, une évaluation des incidences environnementales, une étude halieutique, une étude géotechnique ou d'autres consultations publiques.
- Des approbations ou des permis additionnels pourraient également être exigées par d'autres organismes ou ministères du gouvernement, par exemple des permis de construction, d'aménagement, de construction d'une voie d'accès à la route publique et d'évacuation des eaux usées.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

- Les renseignements fournis dans votre demande de terres ou d'approbation de lotissement seront transmis à divers organismes gouvernementaux et locaux aux fins de l'examen technique. Dans le cadre du processus d'examen, la Direction des terres transmettra une copie de la demande aux propriétaires des terrains adjacents ou avoisinants et à des tierces parties, comme des piégeurs et des pourvoyeurs. Votre demande sera également affichée sur la page des demandes de terres en cours de traitement (« Current Land Applications ») sur le site Web de la Direction de la gestion des terres.
- Une demande écrite de non-divulgence des renseignements commerciaux peut être soumise avec la demande, et celle-ci sera prise en considération.

PROCESSUS D'EXAMEN DES DEMANDES DE PARCELLES

- Toutes les demandes sont examinées suivant le processus expliqué dans le document *Guide de présentation des demandes de parcelles*.

- **Le fait que la Direction de la gestion des terres accepte une demande ne signifie pas qu'elle accordera un bail ou un droit de possession de la parcelle visée.**
- Vous pouvez remplir et soumettre une demande de terre du Yukon et d'approbation de lotissement si la parcelle désirée est une parcelle de terre publique vacante du Yukon sur laquelle il n'y a aucun droit ou intérêt préexistant. Seules les demandes complètes feront l'objet d'un examen.

DROITS APPLICABLES

- Il faut joindre à toute demande de terre du Yukon des droits non remboursables de 25 \$ + TPS pour le traitement de la demande.
- Toutes les demandes d'achat de parcelle résidentielle rurale, commerciale, industrielle ou institutionnelle sont assujetties à des droits supplémentaires de 100 \$ + TPS pour la demande d'approbation de lotissement. Si la demande de terre est refusée, le plein montant des droits de lotissement sera remboursé. (Voir la Politique sur les parcelles résidentielles rurales ou celle sur les parcelles commerciales et industrielles.)
- Dans le cas des demandes d'agrandissement de parcelles, le demandeur devra soumettre une demande d'approbation de lotissement, et après que la demande de parcelle est approuvée, des droits de lotissement de 100 \$ + TPS, et ce, directement à la Direction de l'aménagement foncier. Si la demande vise une parcelle située à Whitehorse ou à Dawson, les droits de lotissement sont payés directement à la municipalité.
- Les paiements peuvent être faits en argent comptant, par chèque, par carte de crédit ou par carte de débit. (Veuillez libeller les chèques au nom du « Trésorier territorial ».)

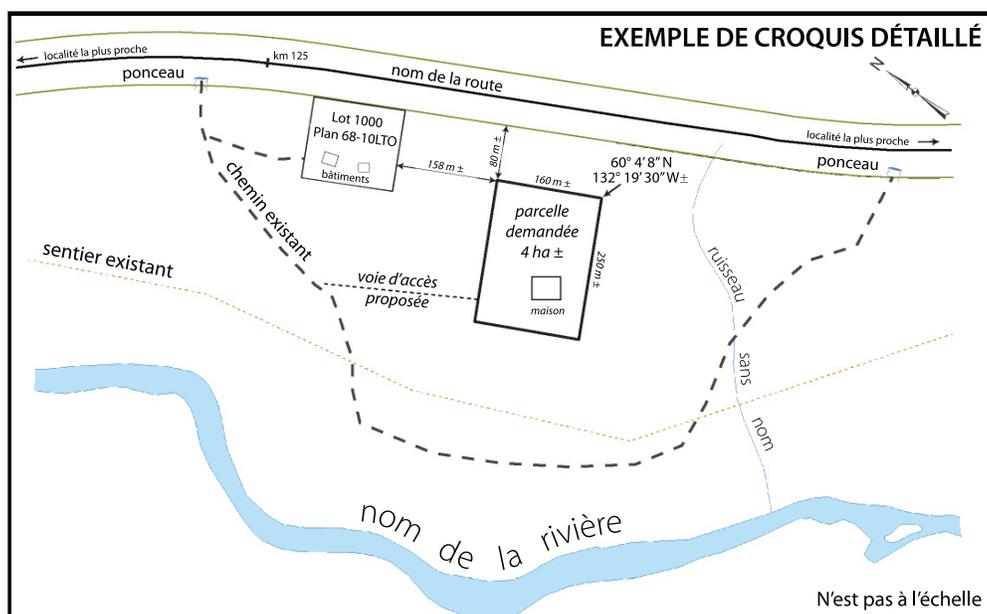
TOUTES LES DEMANDES DE PARCELLE DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UNE CARTE DE SITUATION GÉNÉRALE ET D'UN PLAN DÉTAILLÉ DU SITE

Une carte de situation doit montrer l'emplacement général de la parcelle visée par la demande par rapport à des points de repère connus et situés à proximité.

- Une carte de situation semblable au croquis ci-dessous peut être créée à l'aide du visualiseur cartographique des terres au Yukon (<http://mapservices.gov.yk.ca/Lands/>). Cet outil en ligne met à la disposition du public des données contenues dans le système d'information géographique, notamment : parcelles arpentées et non arpentées; utilisation des terres; territoires traditionnels des Premières nations et terres visées par des ententes sur les revendications territoriales; parcs et zones protégées; cartes et images.

Le plan détaillé du site doit être dessiné à une échelle lisible et montrer la configuration de la parcelle proposée, y compris les éléments suivants :

- Configuration/emplacement des limites de la parcelle proposée et des parcelles adjacentes existantes;
- Chemins et sentiers situés sur la parcelle visée par la demande ou à proximité;
- Flèche indiquant le nord;
- Cours d'eau et voies de drainage situés sur la parcelle visée par la demande ou à proximité;
- Emplacement des améliorations existantes ou proposées situées sur la parcelle visée par la demande ou à proximité.



AUTRES ORGANISMES ET MINISTÈRES

Voici une liste des ministères et autres organismes responsables de la délivrance de permis et d'autorisations connexes. Nous vous suggérons de communiquer avec les organismes appropriés, selon les renseignements présentés dans la demande, car d'autres approbations pourraient être requises.

Direction de l'aménagement foncier, ÉMR, GY

300, rue Main, bureau 320-LP
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
867-667-3531; téléc. : 393-6258
Land.Planning@gov.yk.ca

Ville de Whitehorse, Services de planification

Immeuble des services municipaux, 4210, 4^e Avenue
Adresse postale : 2121, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon)
Y1A 1C2
867-668-8335; téléc. : 668-8395
<http://www.city.whitehorse.yk.ca/>

Ville de Dawson

C.P. 308, Dawson (Yukon) Y0B 1G0
867-993-7400; téléc. : 993-7434
<http://www.cityofdawson.ca/>

Sécurité des bâtiments, GY

Édifice administratif principal
2071, 2^e Avenue
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
867-667-5741; téléc. : 393-6249
http://www.community.gov.yk.ca/fr/ps/building_safety.html

Service d'hygiène du milieu, GY

2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8
867-667-8391; téléc. : 667-8322
<http://www.hss.gov.yk.ca/fr/environmental.php>

Voirie et Travaux publics, GY

9029 Quartz Road, Immeuble 275
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
867-667-5644; téléc. : 667-3608
<http://www.hpw.gov.yk.ca/fr/index.html>

The Yukon Electrical Company Limited

205 Tungsten Road
C.P. 4190, Whitehorse (Yukon) Y1A 3T4
867-633-7068; téléc. : 668-6692

BUREAUX DE DISTRICT

District de Dawson

1242, rue Front
C.P. 279, Dawson (Yukon) Y0B 1G0
867-993-5468; téléc. : 993-6233

District des Tutchone du Nord (Mayo et Carmacks)

Bureau de Mayo

22A, route Silver Trail
C.P. 100, Mayo (Yukon) Y0B 1M0
867-996-2343; téléc. : 996-2856

Lacs du Sud (Whitehorse et Teslin)

Bureau de Whitehorse

Mile 918, route de l'Alaska
867-456-3877; téléc. : 393-7404

- Information sur la planification et le zonage
- Approbation des lotissements (extérieur de Whitehorse ou de Dawson)

- Information sur le plan directeur officiel et le zonage à Whitehorse
- Approbation des projets d'aménagement et de lotissement à Whitehorse

- Information sur la planification et le zonage à Dawson
- Approbation des projets d'aménagement et de lotissement à Dawson

- Permis de construction et de plomberie (à l'extérieur de Whitehorse ou de Dawson)
- Permis d'installations électriques, d'installations au gaz et de chaudières (dans tout le Yukon)
- Permis d'aménagement (extérieur des municipalités)

- Installations septiques / souterraines
- Permis de restaurant et de service d'alimentation

- Permis d'accès (accès aux routes du Yukon)
- Permis de travaux sur des emprises

- Raccordements au réseau électrique
- Emplacement des lignes souterraines et surélevées

Teslin

Km 1246, route de l'Alaska
C.P. 97, Teslin (Yukon) Y0B 1B0
867-390-2531; téléc. : 390-2682

Bureau de Haines Junction

Km 246, Haines Road
C.P. 5370, Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0
867-634-2256; téléc. : 634-2675

Tintina (Watson Lake et Ross River)

Bureau de Watson Lake

Km 1007, route de l'Alaska
C.P. 289, Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0
867-536-7335; téléc. : 536-7331

Ross River

En face du centre de services de Ross River
C.P. 107, Ross River (Yukon) Y0B 1S0
867-969-2243; téléc. : 969-2610